



Traité Békhorot

Michna 5 - Chapitre 5

בְּאֶמֶן הַכֹּהֵן לוֹמַר:
הִרְאִיתִי בְּכוֹרָהּ,
וּבְעַל מוֹם הוּא.
הַכֹּל בְּאֶמְנִים עַל מוֹמֵי הַמַּעֲשֶׂה.
בְּכוֹר שְׁנִסְמִית עֵינוֹ,
שְׁנִקְטָעָה יָדוֹ,
שְׁנִשְׁבְּרָה רַגְלוֹ,
הִרְיָהּ יִשְׁחַט עַל פִּי שְׁלֹשָׁה בְּנֵי הַכְּנֶסֶת.
רַבִּי יוֹסִי אוֹמֵר:
אִפְלוּ יֵשׁ שָׁם עֲשָׂרִים וְשֹׁלֶשָׁה,
לֹא יִשְׁחַט אֶלָּא עַל פִּי מִמְּחָה:

Un Kohen est réputé crédible pour dire : J'ai montré ce premier-né[à un expert]et[il a jugé qu'il]avait des défauts. Tout le monde est jugé crédible[pour témoigner]des défauts d'une offrande de dîme[d'un animal, même le propriétaire qui bénéficie d'une expertise selon laquelle il est défectueux. En ce qui concerne]un[animal premier-né]dont l'œil a été aveuglé ou dont la patte antérieure a été coupée ou dont la patte arrière a été cassée,(ce qui cause évidemment à l'animal un défaut permanent), [cet animal]peut être abattu sur la base de[la décision de]trois[Juifs réguliers]qui viennent à la synagogue,[et elle ne nécessite pas une décision d'un expert]. Rabbi Yossé[n'est pas d'accord et]dit : Même s'il y a[à la-bas un tribunal de]vingt-trois[Sages], il ne peut être abattu que sur la base de[la décision d']un expert[en jugement des imperfections].



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions